Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2014)

Heft: 4

Artikel: Le suffrage pour tous : regard extérieur sur les droits politiques de militaires français

Autor: Roux, Cyrille

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781165

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des soldats français et européens côte à côte, durant les préparatifs du défilé du 14 juillet, sur les Champs Elysées.

Politique

Le suffrage pour tous : Regard extérieur sur les droits politiques des militaires français.

Lt col EMG Cyrille Roux
Officier de carrière suisse, breveté de l'Ecole de Guerre de Paris (2012)

Alors qu'en Suisse il n'est pas rare d'avoir simultanément un mandat politique et une fonction militaire, la France fixe des limites drastiques aux engagements politiques de ses militaires. Besoin impératif ou coutume anachronique ?

Ayant été le dernier citoyen à avoir reçu le droit de vote en 1945, soit une année après les femmes, le militaire français en fonction ne peut, en 2012, toujours pas se faire élire. Plus exactement, les conditions l'autorisant à se présenter à des élections sont suffisamment contraignantes pour l'en dissuader. Concrètement, il a le droit d'adhérer à un parti politique uniquement durant la période électorale et s'il est candidat. Or, ne pas appartenir à un parti politique empêche clairement de briguer les mandats convoités. Quant aux mandats peu convoités, ils ne génèrent pas de revenus permettant de compenser la perte de salaire induite par la mise en « position de détachement » qui est le sort réservé aux militaires ayant été élus dans une fonction politique. Ainsi, le militaire français, contrairement aux autres fonctionnaires et à plus forte raison aux autres citoyens, est tenu à distance du pouvoir politique. Est-ce un impératif et, si oui, pour répondre à quelles nécessités ?
Plusieurs explications sont avancées : certains évoquent la crainte d'une prise du pouvoir par l'armée, d'autres parlent de la nécessaire loyauté du militaire envers les instances dirigeantes ou évoquent simplement la tradition.
Concernant le premier argument, on se souvient bien sûr de l'année 1961 où quatre généraux tentèrent un putsch dans le cadre de la guerre d'Algérie. On peut par contre se demander si tenir les militaires éloignés de la vie politique est la bonne réponse face à ce risque. Ne serait-ce pas plutôt, au contraire, la privation de droits politiques qui pourrait pousser les individus à se les attribuer par la force ?

Quant aux devoirs imposés à l'ensemble des serviteurs de la fonction publique, il y en a quatre qui limitent leur liberté d'expression : les devoirs de loyauté, de réserve, de neutralité et de discrétion. Ces derniers restreignent la possibilité de critiquer l'action gouvernementale et imposent une position politiquement et religieusement neutre. Ces devoirs ne sont pas en revanche propres aux forces armées mais s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires. Ils ne suffisent donc pas à expliquer le traitement particulier réservé aux militaires. Ensuite, s'il est parfaitement défendable que pour la cohérence du service public, une certaine discipline soit imposée, il est dommage de se priver de l'avis de spécialistes. Ainsi, tout comme il est précieux d'avoir des médecins au sein des partis politiques pour pouvoir comprendre les enjeux liés à la santé, c'est un atout d'avoir des militaires pour discuter et comprendre les questions de défense et de sécurité nationale.

Il ne nous reste donc finalement que la tradition pour justifier le maintien des militaires hors de la vie politique active et partisane. Or, restreindre les droits civiques d'un citoyen est un acte fort à son encontre qui mérite une explication claire, plus claire que la simple tradition. Alors que les partis politiques français encouragent la

participation des citoyens au travers de primaires, alors que les droits civiques des immigrés tendent à devenir de plus en plus importants, écarter les militaires du grand dialogue démocratique semble de plus en plus sujet à caution. Si l'on considère que le devoir de loyauté des fonctionnaires est incompatible avec la politique, il faut alors être conséquent et élargir la mesure au reste de la fonction publique. Mais est-il vraiment souhaitable de demander aux postiers de cesser le militantisme? Bien sûr que non, la piste à suivre est donc bien celle de la normalisation de la situation des militaires en leur accordant les droits politiques dont disposent leurs concitoyens.

Ce focus sur les droits politiques limités des militaires français met en lumière par contraste la situation en Suisse où de nombreux politiciens sont officiers, où des politiciens nationaux sont gendarmes et où il n'y a rien de tabou à être membre d'un parti politique tout en étant militaire. C'est sans aucun doute une des force de notre système de milice, tant militaire que politique, qui à l'opposé de l'hyperspécialisation, permet la réflexion en réseau en favorisant le mélange et la rencontre des décideurs.

Parce que la privation de droits civiques est en principe une mesure réservée à ceux que l'on veut exclure de la société et parce que le militaire peut également apporter une pierre à l'édifice politique, les restrictions imposées aux militaires français ne correspondent plus à une réalité. Au contraire, la perméabilité autorisée en Suisse entre des fonctions militaires, politiques et/ou professionnelles, liée à l'esprit de milice, contribue à la richesse de la réflexion par décloisonnement des carrières et des idées.

C. R.

Depuis 1992, une part croissante du budget de la défense est consacrée aux opérations, aux dépens du développement ou de l'armement; avec la professionnalisation, la majorité du budget est consacrée aux salaires.